L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 16 JANVIER 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 16 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Valeton, coin Fulton et Girod - foin.

Achetez vos Bonbons fins à 75 cents la livre; vos Fruits cristallisés à 60 cents, chez A. Lemanne, 209 Chartres, entre Ste Anne et Dumaine. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Mardi, 16 janvier 1877.

Variétés—La Boulangère a des écus.
Académie—Uncle Tom Cabin.

La perche tendue à Packard.

Nous tenons de bonne source que, samedi après-midi, si la Chambre des Représentants, à la salle des Odd Fellows, fût restée en séance une heure de plus, six des représentants du canons de l'Hôtel St-Louis, seraient venus s'y faire assermenter, de telle sorte qu'il ne serait plus resté, dans la caserne Packard, de quorum ni au corps présidé par Antoine, ni à celui présidé par Hahn.

Ce qui n'avait pu se faire samedi soir se serait accompli lundi matin et toute la troupe de Packard se serait dispersée comme une bande de chacals à l'approche du lion. Les meneurs le savaient et ils se voyaient perdus sans ressources, lorsqu'ils ont eu l'idée de faire adresser à Grant un suprême appel.

Deux sénateurs des Etats-Unis, présents à la Nouvelle-Orléans, ont consenti à servir d'intermédiaires au tremblant Packard et à transmettre sa supplique, et ils ont télégraphié à Grant que, s'il ne faisait pas quelque chose pour soutenir Packard et relever le moral de ses partisans, il ne resterait pas vestige, le lendemain, de son pseudo-gouvernement.

Grant avait promis à ses ministres et à tout le monde de ne rien changer à la position prise par lui en ce qui concernait la Louisiane, avant le retour de son envoyé spécial, son beau-frère James Casey, collecteur du port de la Nouvelle-Orléans, qui ne devait arriver que le mardi à Washington de retour de sa mission. Il a donc dû être embarrassé, mais il s'en est tiré en ayant recours à un vieux procédé qui lui a souvent réussi.

Il a envoyé au général Augur, une de ces dépêches à double entente, qui peut être interprétée dans un sens comme dans l'autre. On en trouvera le texte plus loin.

Packard a puisé dans ce télégramme ambigu, sinon un espoir bien sérieux d'être reconnu, au moins un prétexte pour prétendre à l'appui du gouvernement fédéral. Il a lancé la peu terrible proclamation qu'on lira dans notre chronique locale et qui n'a pas le moins du monde troublé la quiétude de la population qui soutient le gouvernement légal, puis il a essayé de galvaniser la petite armée de Badger et de Loan et de la pousser à aller se faire massacrer, peu ou beaucoup, pour son service.

Son appel n'a trouvé, dit-on, que vingt-cinq volontaires, la petite armée n'est pas sortie, les troupes fédérales sont restées dans leurs casernes à astiquer leurs fournitures, et la ville a été aussi affairée et aussi pleine de monde que s'il ne s'était rien passé du tout.

La dépêche du sphynx de la Maison Blanche a exercé simplement l'esprit des eviseurs d'énigmes et Packard en a été pour ses frais de proclamation.

L'occasion qui devait créer la nécessité de reconnaître Packard ne s'étant pas présentée, le général Augur a pensé que ce qu'il avait de mieux à faire, était de se conformer simplement à la dernière recommandation du Président et il a fait remettre une copie de la dépêche à "Packard et à Nicholls."

Packard s'enfonçait et était sur le point de se noyer. Le président Grant lui a tendu une perche, mais le malheureux usurpateur qui croyait déjà pouvoir aborder en terre ferme, s'aperçoit que la perche est en caoutchouc et qu'elle cède sous sa main. Tout ce qu'il peut espérer de ce piètre secours, c'est de se tenir à fleur d'eau quelques jours de plus.

C'est là aussi le résultat qu'a voulu Grant. Il ne convenait pas à sa stratégie que Packard disparût trop tôt et, d'un autre côté, il ne pouvait pas assumer la responsabilité d'une reconnaissance directe qui eût été une violation de ses engagements. Il a donc pris un moyen terme qui était un léger encouragement aux partisans de l'usurpation et qui laissait à un officier, qu'il pouvait ensuite désavouer, le pouvoir discrétionnaire d'appuyer plus efficacement Mons. Packard.

Le général Augur a jugé sainement la situation, et, de peur de se tromper sur l'esprit de ces instructions à double jeu, il a résolu de s'en tenir à la lettre et de rester dans son rôle de conservateur de la paix publique. Il n'interviendra qu'à l'un des partis attaqué. Or, les démocrates n'ont aucun intérêt à attaquer et ils se tiendront sur la défensive. Mais ils sont prêts à repousser une attaque de façon à infliger à ceux qui la tenteraient une terrible leçon.

Une intervention des troupes fédérales à la suite d'un conflit, pourrait, sans doute, substituer le régime militaire au régime civil, mais elle ne pourrait être ni assez prompte, ni assez efficace pour mettre Packard et les autres meneurs de la conspiration à l'abri de la vengeance d'une population qui, exaspérée par tant d'années de souffrances et d'injustices intolérables, n'aurait ni le temps de la réflexion ni le désir de s'arrêter devant les conséquences ultérieures de ses actes.

Nous ne faisons que constater le sentiment dominant dans les masses en disant que si les usurpateurs provoquent un conflit, ce conflit leur sera fatal autant qu'à beaucoup d'autres dans les deux partis, car la lutte une fois engagée ne pourra plus être arrêtée par les chefs ni par les conseils des amis de la paix et de l'humanité.

LE GOUVERNEUR NICHOLLS RECONNU PAR DES RÉPUBLICAINS.—M. Wade H. Hough, républicain, élu juge pour le 13ème district composé des paroisses Carroll, Madison et Tensas, et déclaré élu par le Bureau des Retours, a demandé hier sa commission au gouverneur Nicholls qui la lui a donnée.

LE SEUL SÉNAT LÉGAL.—Par suite de l'entrée de MM. Breaux, Demas et Wheeler, républicains, dans le Sénat qui siège à la salle des Odd-Fellows, ce corps se compose de 22 membres, ce qui fait trois de plus que le quorum. Dans ces 22 membres, il y en a 19 qui ont été déclarés élus par le Bureau des retours; les trois autres sont MM. Mitchell, Perkins et Texada.

La coterie de Packard n'a plus que 15 sénateurs, MM. Hamlet et Weber, n'assistant plus aux séances.

Ainsi, même au point de vue du Bureau des retours et de Grant, le seul sénat légal est celui qui siège aux Odd-Fellows et qui reconnaît Nicholls pour gouverneur.

UN APPEL AUX CONTRIBUABLES.

Nous sommes priés d'annoncer que des listes du Comité de Citoyens ont été remises aux différents journaux, aux compagnies d'assurance et à toutes les banques de la ville. Ceux des contribuables qui désireront participer au mouvement, en ce qui regarde le paiement de cinq pour cent des taxes de 1877, afin de subvenir aux dépenses du gouvernement d'Etat légal, dont le gouverneur Nicholls est le chef, sont invités à donner leurs signatures.

On trouvera une liste aux bureaux de l'*Abeille*.

☞Chapeaux, chapeaux. Les plus élégants et les meilleurs marchés sont ceux de Robt. E. Lee, chapeaux de soie à cinq piastres pièce.

LE DEMOCRAT.

Il y a [illegible] un an, quelques citoyens [illegible] vie. [illegible] épuisées au bout de quelques mois et sans les sacrifices faits généreusement par deux patriotes, l'ex shérif civil Waggaman et M. Albert C. Janin, le *Democrat* eût cessé d'exister avant même l'ouverture de la campagne. Un peu plus tard, ce journal a été réorganisé à l'aide d'une nouvelle souscription et M. George W. Dupré a été placé à la tête de l'administration.

Nous voyons par une note insérée dans le numéro de dimanche que la propriété du *Democrat* a été consolidée dans les mains de la société Geo. W. Dupré et Co. et que M. Janin est devenu l'un des propriétaires et des administrateurs. Les deux autres associés sont MM. H. J. Hearsey et John Augustin.

Dans la lutte soutenue par le peuple de la Louisiane pour reconquérir ses libertés, le *Democrat* a été constamment au premier rang et nous sommes heureux de voir ce vaillant et énergique champion de la cause que nous soutenons nous-mêmes, solidement établi et assuré par un [illegible] aussi habile que le sera M. Janin, dont nous connaissons l'esprit d'entreprise, la libéralité et le patriotisme.

La dépêche de Grant au général Augur.

Voici le texte de la dépêche envoyée dimanche par le Président des Etats-Unis au général Augur:

Washington, D. C. 14 janvier 1877.
Au général C. C. Augur, à la Nouvelle-Orléans, Lne.

Ç'a été la politique de l'administration de ne prendre aucune part au règlement de la question du gouvernement légal dans l'Etat de la Louisiane, au moins jusqu'à ce que les comités congressionnels qui y sont actuellement, aient fait leur rapports, mais il ne convient pas de voir tranquillement l'un des prétendants au poste de gouverneur prendre graduellement possession, par des moyens illégaux, du gouvernement d'Etat. La Cour Suprême organisée par M. Nicholls ne peut pas plus être reconnue que ne le seraient un nombre égal d'avocats réunis à l'appel de tout autre citoyen de l'Etat.

Un bureau de retours, existant en conformité avec la loi et ayant des pouvoirs judiciaires aussi bien que ministériels sur le compte des votes et sur la déclaration des résultats de la dernière élection, a donné des certificats d'élection à la Législature de l'Etat. Un quorum légal de chaque chambre, ayant ces certificats, s'est réuni et a déclaré M. Packard gouverneur. S'il y avait nécessité de reconnaître l'un ou l'autre ce devrait être Packard. Vous pouvez fournir une copie de cette dépêche à Packard et à Nicholls.

U. S. GRANT, Président.

La politique de Grant.

Le New York *Herald*, approuve dans son numéro du 11, la politique adoptée par le président Grant et qui consiste à intervenir seulement pour le maintien de la paix en cas de conflit armé. Après avoir rappelé la malheureuse intervention en Louisiane en 1872-73 et le message par lequel Grant a vainement demandé au Congrès de décider la question, le *Herald* ajoute:

Mais le président Grant a pris bien soin de ne pas se fourrer dans un autre embarras du même genre. Il a refusé une demande d'intervention du Texas, une autre de l'Arkansas et une troisième du Mississipi et dans chacun de ces cas le résultat a attesté la sagesse de sa nouvelle politique de non intervention. Dans les trois Etats nommés, le calme et l'ordre ont régné comme dans n'importe quels trois Etats de l'Union, depuis qu'il y a laissé les populations régler leurs querelles.

S'il y fût intervenu, l'histoire de la Louisiane se fût répétée dans chacun d'eux. Aussitôt qu'il a été avéré que le Président ne prendrait pas parti dans leurs querelles locales, leurs gouvernements d'Etat ont passé sous le contrôle paisible de la majorité et l'ordre n'y a jamais été troublé depuis. Mais, en Louisiane, où la politique erronée d'intervention a été maintenue avec persistance, il y a eu une série de troubles fâcheux constamment renouvelés. Nous sommes heureux de voir que le Président, après avoir soutenu Kellogg jusqu'à la fin de son terme, refuse de se mêler du règlement d'aucune autre question politique et se borne à la simple préservation de la paix pendant la dispute sur le point de savoir qui est le successeur légal du gouverneur Kellogg.

Les vues du Président sur ce sujet ont été exprimées avec beaucoup de clarté dans la correspondance échangée au sujet de la difficulté du Mississipi en septembre 1875. Le gouverneur Ames fit des demandes réitérées et urgentes pour obtenir l'assistance fédérale qui lui fut refusée avec de fortes marques d'impatience et d'ennui. Le Président était alors à Long Branch et la correspondance de la part du gouvernement fédéral fut conduite par l'avocat-général Pierrepont d'après les instructions du Président.

Le 14 septembre, M. Pierrepont écrivit au gouverneur Ames, en lui envoyant des extraits d'un télégramme qu'il venait de recevoir de Long Branch.

Dans ce télégramme le Président disait à l'avocat-général: "Tout le public est fatigué de ces soulèvements d'automne dans le Sud et la grande majorité est maintenant prête à condamner toute intervention de la part du gouvernement."

Le Président disait encore:

"Je suggère l'envoi d'une dépêche à Ames pour l'engager à renforcer sa position en épuisant ses propres ressources pour rétablir l'ordre avant de recevoir l'aide du gouvernement."

M. Pierrepont disait alors au gouverneur Ames: "Vous voyez par là quelle est la manière de voir du Président, et moi et tous les membres du cabinet qui avons été consultés sommes d'accord avec lui. Je suggère que vous preniez tous les moyens légaux et toutes les mesures nécessaires pour préserver la paix par les forces que vous avez dans votre Etat, et que vous fassiez voir au pays que les citoyens du Mississipi qui sont grandement favorables au bon ordre et dont le plus grand nombre sont républicains, ont le courage de se battre pour leurs droits."

Le Président ne s'est pas écarté de ces vues saines, et lorsque Ames a vu que les troupes fédérales n'interviendraient pas, il a cédé à la force des circonstances et a cédé volontairement la place pour éviter une mise en accusation. Il n'y a aucune raison de douter que si le président Grant persiste à ne pas intervenir en Louisiane, cela sera suivi de la dissolution du gouvernement de Packard, et que la paix et l'ordre y seront ensuite aisément maintenus par les autorités d'Etat.

Louisiane.

Le *Ouachita Telegraph* relate deux funestes accidents de chasse. Le 3 courant un fils du juge Ray âgé de 13 ans, a été tué par la décharge accidentelle de son fusil dont le chien a été mis en mouvement par un choc au moment où le jeune garçon sortait d'un des ponts de rues.

Samedi de la semaine dernière un jeune homme nommé Stamper, qui chassait le canard en esquif avec deux compagnons a été tué par la décharge d'un des canons de son fusil, sans doute pendant qu'il rechargeait l'autre. La charge lui est entrée au dessus de l'œil gauche.

UNE HISTOIRE QUI SE RÉPÈTE.—On écrit de Marquise à *la France du Nord* du 20 décembre:

"Tout le monde est ému d'un accident dont la commune de Benvicquent vient d'être le théâtre. C'était hier, lundi, vers deux heures, à la ferme de M. Evrard; on venait de terminer le repas, et les gens de la maison causaient entre eux avant d'aller reprendre leurs travaux, quand un jeune homme de dix-sept ans, voyant le fusil du maître, le prit et, avisant une jeune fille âgée de dix-neuf ans, placée non loin de lui, dit en riant: "Je parie que je te tue!"

"Au même instant le jeune imprudent leva son arme et lâcha la détente; la pauvre enfant tomba foudroyée.

"C'est en vain qu'on chercha à la rappeler à la vie."

FOIN! AVOINE! SON!—Ne manquez pas d'assister à la vente qui aura lieu ce matin à l'entrepôt St Louis, encoignure Fulton et Girod, par O. Valeton, encanteur. La vente se compose de 600 balles de foin de choix, 1500 sacs d'avoine de St Louis, 1500 sacs de son, patenté, le tout en parfait état. Voyez l'avis.

☞Grand sacrifice. Voici les fêtes ceux qui désirent se coiffer devront s'adresser au Robt. E. Lee qui a réduit ses prix.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.—La nouvelle opérette d'Offenbach, *La Boulangère a des écus*, a été jouée hier devant une salle assez bien garnie eu égard aux circonstances et au mauvais temps. Aimée est une séduisante Margot, à l'allure délurée; elle a chanté et joué avec son talent et son charme accoutumé. Dupuis est un amour de cabaretière amoureuse; elle a eu beaucoup de succès dans le rôle de Toinon. Raoult a interprété très heureusement le rôle de Bernadille, et Duplan et Mezières, les excellents comiques, ont fait des types réussis de Flammèche et de Délicat.

On donne ce soir la seconde représentation de *La Boulangère a des écus*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Uncle Tom's Cabin" a été représenté dimanche soir devant l'auditoire le plus nombreux que l'Académie de Musique ait encore réuni cet hiver. Les rôles les plus importants sont parfaitement tenus et nous n'avons que des félicitations à adresser aux artistes qui les ont interprétés. Tout marchait à souhait quand, au troisième acte, un lugubre loustic s'est avisé de crier que le feu était au théâtre. La panique s'est répandue dans la salle et la foule s'est précipitée vers les portes de sortie. Il n'y a eu heureusement aucun accident à déplorer, grâce à la prévoyance du directeur qui a depuis longtemps fait pratiquer de larges issues dans différentes parties de la salle. On n'a pas tardé à apprendre qu'il n'y avait pas trace d'incendie et tout est rentré dans l'ordre. Mais on tremble à la pensée qu'un seul cri poussé par un malfaiteur peut causer d'irréparables malheurs.

Les *New Orleans Jubilee Singers* ont été fort applaudis: ils ont un répertoire inépuisable de chants d'habitations, de mélopées, d'hymnes, de ballades, de refrains populaires, etc., et ils chantent avec beaucoup de gout et beaucoup d'ensemble. Le public les a parfaitement accueillis.

☞Le plus grand assortiment de chapeaux pour hommes et enfants se trouve au Robt. E. Lee, coin Canal et Bourbon et coin Royale et St Louis.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 15 janvier 1877.

La séance s'ouvre à onze heures. M. Wiltz occupe le fauteuil. Dix-neuf membres—parmi lesquels nous remarquons MM. Demas et Wheeler—répondent à l'appel. Les autres membres se présentent plus tard dans la salle.

—Les bills suivants sont annoncés:

Par Mr Goode—Acte limitant la taxe prélevée par les jurés de police.

Par M. Texada, acte pour augmenter le nombre de jurés de la paroisse Rapides.

Par M. Boatner, acte relatif au jugement par jury dans les causes civiles et donnant des pouvoirs additionnels aux juges de paix; acte établissant un bureau de commissaires de police dans les limites de la paroisse d'Orléans.

M. Ellis présente un acte qui rappelle la section 1973 des Revised Statutes de la Louisiane, de Ray. Lu deux fois et soumis au comité judiciaire.

SÉNAT.

Le Sénat siége à huis clos. La séance terminée, il se joint à la Chambre pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis, puis rentre dans sa salle.

M. Wiltz est au fauteuil. Vingt membres répondent à l'appel.

Sur motion de M. Zacharie, la contestation Fall-Stamps est renvoyée à mercredi prochain, à midi.

Le secrétaire lit la résolution qui a trait à l'examen des livres, mandats et autres documents officiels du trésorier et de l'auditeur de l'Etat, par un comité de trois membres du Sénat et de cinq membres de la Chambre. Celle-ci ayant amendé la résolution en ajoutant, après les mots: "auditeur des comptes publics" les mots "dont le terme est expiré en décembre 1876," le Sénat adopte l'amendement et le secrétaire est chargé d'en informer la Chambre.

Le Sénat siége à huis clos, puis s'ajourne à demain, mardi, à onze heures et demie.

Il n'y a pas eu de confirmations.

CHAMBRE.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et demie. Mr Bush occupe le fauteuil. Un quorum est présent.

Prière par le Rév. Père Hubert.

Le Sénat fait annoncer à la Chambre qu'il a adopté une résolution qui charge un comité d'examiner les livres et les mandats du trésorier et de l'auditeur de l'Etat.

Mr Voorhies présente une lettre des Sœurs de la Maison du Bon Pasteur, demandant des secours.—Soumise au comité des institutions charitables.

Sur motion de Mr Kidd, la résolution relative à l'examen des livres du trésorier et de l'auditeur est amendée de manière à se rapporter à l'auditeur dont le terme est expiré le 1er janvier 1876. La résolution ainsi amendée est adoptée.

Mr Bell, au nom du comité des voies et moyens, demande que le bill relatif aux licences soit renvoyé indéfiniment, le comité préparant un bill général à ce sujet.

Sur motion de Mr Young, le bill est déposé sur le bureau, sujet à l'appel.

SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Le Sénat et la Chambre se réunissent et procèdent à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis.

Les voix se partagent comme suit:

Au Sénat, M. Jonas en obtient 5; M. Gibson, 3; M. Robertson, 8; M. Eagan, 2; M. Wickliffe, 2.

A la Chambre, M. Jonas en obtient 16; M. Gibson, 11; M. Robertson, 11; M. Eagan, 11; M. Wickliffe, 12.

Total—M. Jonas, 21; M. Gibson, 14; M. Robertson, 19; M. Eagan, 13; M. Wickliffe, 14.

M. Wiltz annonce qu'aucun des candidats n'a obtenu le nombre de votes nécessaire. Sur motion, le Sénat se retire.

M. Barrett lit la lettre suivante de M. De Lacy, membre du corps qui est à l'Hôtel St-Louis:

Nlle Orléans, 13 janvier 1877.

A l'Hon. E. J. Barrett, de Rapides, à Odd Fellows Hall.

Monsieur—Pour empêcher toute fausse interprétation de mon discours, je déclare respectueusement avec la ferme conviction qu'en nous quittant et en vous joignant à la législature Nicholls, vous avez obéi à un sentiment de devoir, et non à l'espoir d'avantages pécuniaires et de patronage.

Je suis, etc., W. JOHN DE LACY,
Représentant de la paroisse Rapides, Lne.

La Chambre ordonne que la lettre soit insérée dans le compte-rendu des délibérations.

Mr Wilde donne avis qu'il présentera un bill qui limite les dépenses des corporations et rend nulles toutes les allocations qui excèdent les revenus; d'un bill qui fait remise d'une pénalité pour taxes.

Mr Steele, ainsi qu'il l'avait annoncé, présente un bill incorporant Ouachita City.—Soumis au comité.

La Chambre s'ajourne à sept heures du soir.

Séance du soir.

La Chambre a été appelée à l'ordre à 7 heures, et à 8 heures et, faute de quorum, s'est ajournée à aujourd'hui à DIX HEURES. Cette heure a été fixée sur la proposition de l'orateur Bush qui a dit qu'il était important d'ouvrir la séance de bonne heure.

L'usurpation à la Maison d'Etat.

Ce qui se fait à la caserne St-Louis.

Il n'y avait hier matin que neuf membres présents dans la classe d'Antoine. Les sergents d'armes ont réussi à retrouver un ou deux des absents, mais faute de quorum rien n'a pu être fait que la promenade quotidienne dans la salle de Hahn pour jouer au scrutin.

Chez Mike Hahn, à midi et quart, il n'y avait pas de quorum, seulement 56 membres y compris les 20 élus du Bureau des retours. Un peu plus tard le greffier a dit qu'il y avait 61 membres.

Souer a protesté contre les accusations de Pinchback qu'il a déclaré "mensongères et fausses" et usant du vieil argument "vous en êtes un autre" il a accusé Pinchback et Kennedy d'avoir essayé de contrôler l'élection du sénateur en corrompant les membres de l'assemblée.

Une résolution pour déclarer le siège d'Antoine vacant a été renvoyée au comité des élections.

La motion suivante de McMillan, a été adoptée à l'unanimité:

Attendu que P. B. S. Pinchback, dans un discours prononcé devant un caucus démocrate, a porté l'accusation que chaque membre de l'assemblée générale a reçu [illegible] pour son vote en faveur de W. P. Kellogg comme sénateur des Etats-Unis à l'élection du 10 courant, laquelle somme a été payée à chaque membre par Louis J. Souer, représentant d'Avoyelles, il est

Résolu qu'un comité de cinq soit nommé par l'Orateur pour s'assurer de l'exactitude de cette accusation et que le dit comité a pouvoir de citer les personnes, etc.

McMillan déclare qu'il ne désire pas faire partie du comité.

A la session jointe, le greffier déclare absents [illegible] de la Chambre et 16 du Sénat.

Blunt déclare que, vu ce qui s'est passé depuis 48 heures, il retire le nom de Pinchback et qu'il donnera son appui à Lewis.

Dumont déclare l'assertion de Pinchback un mensonge et celui-ci un menteur.

Young retire aussi le nom de Pinchback et dit qu'aucun homme n'osera lui dire en face qu'il a reçu un nickel pour son vote.

Le scrutin pour le sénateur donne le résultat suivant:

Pinchback 1 vote (celui de Davidson) Lewis 24, Beattie 9, Hunt 3, Anderson 3, Antoine 12, Warmoth 2, etc.

Les deux pseudo-Chambres se sont ensuite ajournées.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Pronunciamiento de Packard.

Le chef des factieux assemblés dans la caserne St. Louis, qui n'avait pas donné signe de vie depuis son soi-disant inauguration, enhardi par la nouvelle attitude prise par Grant, s'est décidé à lancer hier le factum suivant qu'il a pompeusement intitulé "Proclamation."

Attendu qu'il existe une coalition organisée et armée et une conspiration d'hommes qui opposent actuellement une résistance illégale et violente à l'autorité légale du gouvernement d'Etat;

Et attendu que certaines personnes, sans autorité et au mépris de la loi, prétendent agir comme officiers exécutifs et judiciaires, d'emplois auxquels elles n'ont pas été élues et commissionnées ou légalement nommées;

Et attendu que certaines personnes sans autorité et au mépris de la loi, prétendent agir comme juges de la Cour Suprême;

Et attendu que, pendant le dernier passé les dites coalition et conspiration ont abouti à la réunion en masse, dans les rues, de la Ligue Blanche, en armes, en corps nombreux organisés en compagnies et sous des officiers, lesquels corps armés ont pris possession des rues et places, ont parcouru la ville, ont pris possession illégalement et par la force des stations de la police métropolitaine, de l'Arsenal d'Etat, des armes de l'Etat, des salles d'audience des juges municipaux et du Bureau du conservateur des hypothèques, et ont aussi pris possession par la force des salles d'audience de la Cour Suprême, et des livres et archives de la dite Cour et ont par la violence interdit l'entrée aux juges;

En conséquence, moi, Stephen B. Packard, gouverneur de la Louisiane, au nom et par l'autorité du peuple de la Louisiane, commande au dit corps de personnes prétendant être l'Assemblée Générale, de se désister de toute poursuite ultérieure de leur conspiration illégale et entachée de trahison, de se disperser immédiatement.

Et je commande aux personnes susdites prétendant agir comme juges de la Cour Suprême et à toutes les personnes qui les soutiennent, les aident et les encouragent;

Et à toutes personnes prétendant illégalement agir comme officiers exécutifs et judiciaires;

Et à toutes personnes ayant possession des stations de police et prétendant agir comme policemen dans les rues;

Et à tous les corps armés d'hommes n'agissant pas en vertu de l'autorité du gouvernement légal, comme il est dit ci-dessus, de se désister immédiatement des dits actes illégaux et de se disperser et de se retirer chez eux, sous peine d'encourir les punitions prescrites par la loi.

Et je commande à toutes les personnes ayant en leur possession, sous leur garde ou leur contrôle, des armes et des munitions [illegible] appartenant à l'Etat, pris aux gardiens légaux, de les délivrer immédiatement aux autorités compétentes.

En outre j'exhorte tous les bons citoyens de l'Etat et je leur ordonne de m'aider à restaurer l'ordre, à préserver la paix et à exécuter les lois.

Donné, etc., le 15 janvier 1877, à la Nouvelle-Orléans.

STEPHEN B. PACKARD.

Par le gouverneur:
EMILE HONORÉ,
Secrétaire d'Etat.

ALLÉES ET VENUES.

Mouvements et conjectures.

On dit que Pitkin et Casey sont partis samedi pour Washington mais avec des plans différents. Pitkin veut faire reconnaître le gouvernement de Packard, et Casey celui de Nicholls à la condition de réserver pour Hayes le vote de l'Etat.

Dimanche soir, Wells et Anderson ont pris le chemin de Mobile pour se rendre aussi à Washington. Ils avaient de gros bagages, ce qui fait supposer qu'ils ont emporté les livres avec eux. Leur but secret serait aussi de favoriser l'élection de Hayes.

Le bruit court que les sénateurs Wadley et Oglesby, membres républicains du comité d'enquête du Sénat, ont refusé de signer la dépêche envoyée par les sénateurs Howe et McMillan à Washington, pour faire reconnaître le gouvernement de Packard.

Il paraîtrait que la dépêche de Grant au général Augur a redonné de la vitalité aux radicaux qui comptent sur la nécessité [illegible] il est question dans cette dépêche pour que Packard soit reconnu. Mais quand cette nécessité apparaîtra-t-elle? Quand Packard sera entièrement à bas? Et n'est-il pas à bas aujourd'hui, puisque son autorité ne s'étend pas au delà des quatre murs de la caserne, quand l'Etat est hors de là, et que partout hors de là c'est Nicholls qui est reconnu?

En attendant les milliciens fortifient les postes avec la détermination de les défendre si on les attaque.

Le matériel de guerre expédié de Baton-Rouge.

Des ordres ont été reçus pour enlever le matériel du gouvernement qui se trouve à Baton-Rouge et l'envoyer immédiatement à Washington. Trois navires à voiles ont été affrétés pour ce transport.

Un pareil mouvement a été déjà opéré en d'autres lieux, d'Etat à Etat, et comme on approche de l'époque où la grande question présidentielle doit être débattue et résolue à Washington, cette circonstance donne lieu à de sérieuses réflexions.

Nouveau rôle des sénateurs des Etats-Unis à la Nlle-Orléans.

Pinchback a été invité à visiter les sénateurs des Etats-Unis à l'hôtel St Charles, dimanche soir, pour prendre part à une discussion sur la situation actuelle. Ces sénateurs doivent recevoir de fréquents télégrammes de Washington où des renseignements sont demandés sur le parti possible à tirer de la politique électorale en Louisiane. On veut savoir d'eux probablement, s'il n'y a rien à faire pour Hayes, car l'élection de Hayes est le point culminant de toutes les ambitions républicaines du Nord. Leur politique peut se résumer ainsi: tout pour Hayes.

Le télégramme de Grant et le général Augur.

Dans une entrevue de quelques rapporteurs avec le général Augur, à l'occasion de la dépêche de Grant qui a donné lieu à la proclamation de Packard, le général s'est exprimé ainsi:

"Je n'ai pas d'opinion sur la nécessité dont il est question dans la dépêche, à moins qu'il ne s'agisse de troubles, auquel cas je devrais intervenir pour rétablir la paix."

Au sujet de la proclamation de Packard, le général s'est borné à dire qu'il l'avait lue.

Mais lui a-t-on fait observer, si Packard essaye de faire circuler sa police dans les rues pour reprendre les stations et les cours de justice et qu'il en résulte un conflit, le général jugera-t-il alors qu'il doive intervenir ou non?

Le général a répondu qu'il maintiendrait certainement la paix à tout prix et [illegible] tout désordre contre la paix quelles que fussent les parties intéressées dans ces troubles. Les ordres reçus par lui sont de préserver la paix et il la préservera.

Les Cours.

La dépêche suivante de Zach. Chandler, reçue dimanche soir par Packard, portait ces mots laconiques mais énergiques:

"Faites une attaque, quand-même vous devriez mourir dans la rue."

D'après cela, on a jugé avec raison que le Prétendant pourrait essayer de faire une attaque matinale contre les Cours de justice, et pour déjouer ce mouvement, le shérif civil avait augmenté sa force d'une manière considérable. Les Cours sont maintenant en état de faire bonne résistance.

Sixième Cour de District.

L'ordre suivant a été reçu hier par le shérif Handy:

Sixième Cour de District,
Paroisse d'Orléans.

A Thos. H. Handy, shérif Civil;

Considérant qu'une certaine proclamation, signée par S. B. Packard, un misérable et éhonté imposteur, est venue en vue de cette Cour;

Considérant que les prétentions du dit individu à être le gouverneur de la Louisiane, n'ont aucun fondement, ainsi qu'il [illegible]

Il est ordonné que le shérif civil de cette paroisse [illegible] une force suffisante pour protéger cette Cour [illegible]

Par ordre de la Cour.
J. V. GUILLOTTE, greffier.
Nlle Orléans, 15 janvier 1877.

[illegible]

La force armée à l'Hôtel St-Louis.

[illegible]

Le Comité d'enquête du Sénat.

Le sénateur Howe, interrogé sur la fin des travaux du comité qu'il préside, a répondu: Nous avons encore [illegible] à dépenser avant de retourner à Washington. [illegible]

Le Comité Morrison.

On tient de Mr Morrison, président du comité d'enquête de la Chambre, que ce comité terminera son travail aujourd'hui, qu'il partira probablement ce soir ou demain soir pour Washington.

Départ de troupes.

Trois compagnies des troupes des Etats-Unis sont parties, hier soir, pour Port Gibson, Miss. On ne sait pourquoi.

Le Bureau de Police.

Le Bureau de Police s'est réuni hier matin, mais, faute de quorum, il s'est ajourné au lendemain à dix heures et demie.

Signaux.

[illegible]

Alarme du feu à l'Académie.

Une grande confusion, suivie de panique, a été causée dimanche soir à l'Académie [illegible]

Rapport hebdomadaire du Bureau de Santé.

Du 7 janvier à 6 heures du soir au 14 du même mois à la même heure, il est mort à la Nlle Orléans, 139 personnes dont 86 de race blanche, 53 de race noire, 3 de race mêlée, et 7 non classés. Il y a eu 11 enfants mort-nés pendant cette même période.

Tirage des bons de [illegible]

[illegible]

Les Fils de la Louisiane.

Ce club social, composé en grande partie [illegible]

Un mauvais garçon.

[illegible]

TEMPERATURE.—[illegible]

L'ACCIDENT [illegible]

—Une explosion [illegible]

—On annonce pour le 18 [illegible]

☞Si vous désirez être bien coiffé et à bon marché, vous et vos enfants, allez au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale et coin Bourbon et Canal.

—1877—

[illegible]

Décédée, à Paris, le 21 octobre 1876, Mlle ANGÈLE LEROUX. [illegible]

JOSEPH V. DUPILE, [illegible], J. M. BARTHELEMY, JAMES CAMPBELL.

SERVICE FUNÈBRE.

[illegible]

SERVICE FUNÈBRE.

[illegible]

Entrepôt de Tapis.

No 17 DE LA RUE DE CHARTRES.

[illegible]

Dissolution de Société.

[illegible] L. HOFFMAN, MARKS & Co. [illegible]

Avis de Société.

[illegible]

Pour Bordeaux.

[illegible]

En débarquement du navire AURORA, venant de Marseille,

49 [illegible]

U. MARINONI

69 Vieille-Levée.

En débarquement du navire italien Aurora, de Marseille.

100 [illegible]

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.

[illegible]

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1876.

[illegible]

Dix-neuvième Tableau Annuel de la Compagnie d'Assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

BONNE OCCASION.

P. Denis, Gabriel Gadrad & Co., Négociants à Cognac

[illegible]

M. LAURENT LAGASSAGNE, [illegible]

Maladies Chroniques.

[illegible] Dr G. TASTUT.

ATTENTION!

M. ANDRIEU - - - 169 Poydras.

CHAUSSURES FAITES EN VILLE.

[illegible]

A. LEMANNE

209 CHARTRES,

[illegible]

Tabac en feuille. Leaf tobacco.

[illegible]

Licences de Ville de 1877.

[illegible]

HORTICULTURE.

PLANTES. PLANTES.

[illegible]

Débit de Cigares.

[illegible]

Tricots français.

Tricots français.

H. LABASSE

[illegible]

Avis aux planteurs sucriers.

[illegible]

LEON GODCHAUX.

Argent à prêter.

[illegible]

L. GIROT.

Tailleur Fashionnable.

[illegible]

BOIS CHARPENTE

[illegible]

NICHOLAS CONNELL.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires.

[illegible]

LAURENT LAGASSAGNE,

Marchand - Commissionnaire et

[illegible]

Occasion à vendre pour cause de départ.

UNE GROCERIE [illegible]

U. MARINONI.

A LOUER.

[illegible]

A VENDRE.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

CHARLES TROUILLY,

57 Rue de Chartres 57
COIN BIENVILLE.

[illegible]

AVIS.

[illegible] LEON GODCHAUX.

ROBT. E. LEE

HAT STORE,

[illegible]

TOUX, RHUMES, ASTHME.

[illegible] BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de LAPLACE [illegible]

J. VERGNOLE,

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

[illegible]

BITTER DES ARABES

[illegible]

PEYCHAUD & GARCIA.

AU No 62 DE LA RUE DU CAMP.

[illegible]

LEON MEDAL

CONFISEUR,

[illegible]

TRICOTS FRANÇAIS.

TRICOTS FRANÇAIS ÉLÉGANTS.

JOSEPH LEBLANC,

[illegible]

CHAS. E. KELLS

ET

M. VIET,

[illegible]

Le Dr. Sydney Davisson,

[illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz!

RÉDUCTION DU PRIX.

DE $3 50 A $2 70.

[illegible]

V. VALLOIS, Secrétaire.

[illegible]

J. A. PERIE,

[illegible]

AVIS.

[illegible]

La célèbre Mme LEONCE

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]